

La démission de ministres, une affaire de jeux politiques

PARTIS Quand les dirigeants font-ils ou doivent-ils faire un pas de côté ?

- ▶ L'affaire du remplacement des F-16 n'a pas mené à la démission du ministre Steven Vandeput, malgré les dysfonctionnements constatés dans les services sous sa responsabilité.
- ▶ La Belgique a connu son lot de démissions ministérielles.
- ▶ Décryptage d'un phénomène à analyser de forces politiques.

Johan Vande Lanotte, Stefan De Clercq, Olivier Deleuze, Isabelle Durand, Yves Leterme, Steven Vandeput, Jacqueline Galant, Joëlle Milquet... Toutes ces personnalités politiques ont un point commun : elles ont démissionné de leur poste ministériel au cours de leur carrière (pour des motifs divers, lire par ailleurs). Ces dernières semaines, la question de la démission de Steven Vandeput, ministre de la Défense N-VA, s'est posée suite à des révélations concernant la dissimulation, par des hauts gradés de l'armée, d'un rapport sur la durée de vie des F-16. Mis en difficulté, le nationaliste a déclaré qu'il n'avait jamais considéré l'option d'une démission : « Je ne vois pas comment j'aiderais à faire avancer les choses en démissionnant. »

Si le ministre n'a pas – selon les informations divulguées à ce stade – commis de faute personnelle, l'histoire politique présente plusieurs exemples de ministres qui ont démissionné en raison de fautes constatées dans les services dont ils avaient la responsabilité. Prenez l'évasion de Marc Dutroux en 1998, la crise de la dioxine en 1999 ou encore le mort de Samira Adamu, cette Nigérienne étouffée lors de son expulsion en 1998. Dans d'autres situations difficiles, certains ministres ont refusé, comme Steven Vandeput, de rendre leur tablier. Louis Tobback (SP.A), qui a quitté son poste à l'Intérieur, après l'affaire Adamu, se souvient : « Lors du drame du Heysel en 1985, il était très clair que les forces de l'ordre étaient en faute, avec au moins un défaut de prévoyance. Il y avait 39 morts. Charles-Ferdinand Nathamb a obstinément refusé de démissionner. En ce temps-là, j'ai dit que c'était inaccep-

table. Avec Adamu, la gendarmerie était en faute. Mon appréciation a été de me dire que c'était mieux de partir. »

Les démissions ministérielles sont-elles une affaire de choix personnel ? Le socialiste flamand Johan Vande Lanotte, démissionnaire après le spectaculaire évitement de Dutroux, le croit : « Il n'y a pas de règle. Un ministre doit juger lui-même s'il peut rester ou pas. Dans mon cas, j'ai jugé que je n'avais plus la crédibilité pour terminer la réforme des policiers. On ne m'a pas demandé de démissionner, des collègues du keen m'ont même dit que je devais rester. »

Dans la majeure partie des cas, c'est pourtant loin d'être l'élément déterminant. De nombreux interlocuteurs sondés par nos soins (politologues, anciens ministres et autres mandataires) s'accordent pour dire que les rapports de forces politiques et les jeux politiques ont une influence considérable sur l'issue d'un scandale au niveau ministériel. Le politologue Carl Devos (Oligent) a parfaitement résumé la situation dans une chronique publiée dans *De Morgen* en comparant deux cas de figure. En 2008, la N-VA a demandé, depuis les bancs de l'opposition, la démission de Patrick Dewael (VLD) pour des pratiques douteuses au sein de son cabinet. Si le ministre a assuré qu'il n'était au courant de rien, la N-VA l'a jugé « pleinement responsable politiquement ». Carl Devos estime qu'il y a beaucoup de similitudes avec la situation actuelle de Steven Vandeput – qui assure qu'il n'était au courant de rien et refuse de démissionner. « L'avis des partis évolue avec leur position dans le jeu politique », constate le politologue.

Pascal Delwit, politologue à l'ULB, confirme : « Oui, les jeux politiques ont un rôle. Prenons trois cas récents. Jan Jaubon, Theo Francken et Steven Vandeput. Tant que le parti les soutient et dans la mesure où le parti est indispensable à un certain équilibre politique, la question de la démission ne se pose pas. » Il rappelle que dans le dossier soudanais, le président de la N-VA, Bart De Wever, a posé ses conditions avant même de connaître le résultat du tapage sur les expulsions : « C'est avec Francken ou sans la N-VA. » Ce rapport de forces a clairement une influence sur les (non-)démissions : « Il n'échappe à personne que le MR n'est pas prêt à accepter la chute du gouvernement, pour prouver qu'il a fait le bon choix en 2014. Pour cela, le MR a dû accepter la démis-

sion de Jacqueline Galant et le maintien de Theo Francken et de Steven Vandeput. »

« Si le parti lâche son ministre, c'est qu'un parti de la majorité s'en désolidarise ou qu'il y a de la pression externe » - PASCAL DELWIT

Louis Tobback ne dit pas autre chose, en prenant l'exemple de Theo Francken qui a qualifié les propos de Charles Michel d'« absurdes » : « Si un tel clash s'était produit aux Pays-Bas, je pense que le secrétaire d'Etat serait parti le jour même. C'est inadmissible de saper l'autorité du Premier comme cela. Mais le MR l'a accepté (après des excuses de Francken, NDLR). Cela doit être le prix à payer quand on est Premier ministre en représentant 25 % des suffrages dans sa communauté linguistique. » Au sein de la majorité fédérale actuelle, certains confirment : « Il y a vraiment des traitements différents selon le parti et les personnalités. »

Certains vont même plus loin et assurent que la responsabilité politique est un « terme creux » en Belgique. C'est le cas d'Hendrik Vuyt et Veerle Wouters (députés indépendants, ex-N-VA), qui ont publié une carte blanche sur le sujet dans *Le Vif*. « C'est la participation qui

régit. Le ministre doit démissionner uniquement si c'est son parti qui l'y oblige. C'est ce qui s'est passé avec Jacqueline Galant et Annemie Turtelboom », développent-ils. A leurs yeux, en matière de responsabilité ministérielle, une « loi rétroactive Eyskens » prévaut, du nom de ce ministre CD&V qui n'a pas démissionné en 1991, suite à la prise en otage d'une famille par un terroriste arrivant en Belgique grâce à un visa touristique. Toujours dans *Le Vif*, les deux élus commentent : « Qui a délivré ce visa ?

Eyskens s'est défendu en affirmant qu'il n'était pas au courant. Finalement, il a obtenu la confiance de la Chambre. Ces jours-là, les parlementaires ont porté la responsabilité politique en terre. Désormais, ce sont les partis qui décident qui devient ministre et qui le reste. »

Les partis sont-ils donc tout-puissants ? Pascal Delwit confirme et nuance : « Si le parti soutient son ministre, il ne démissionnera pas. Si le parti lâche son ministre, c'est souvent car un des partis de la majorité s'en désolidarise ou parce qu'il y a de la pression externe, au niveau médiatique notamment. » ■

ANN-CHARLOTTE BERSIPONT

LES CONSÉQUENCES

« C'est toujours perçu comme une faiblesse »

Démissionner, et après ? De nombreux ministres démissionnaires ont poursuivi leur carrière politique malgré leur départ précipité. Certains sont redevenus ministres (Johan Vande Lanotte) et d'autres ont continué leur route à un autre niveau de pouvoir (Jacqueline Galant est toujours députée wallonne et bourgmestre). Mais la démission n'est pas pour autant perçue positivement. Quinze ans après son départ (volontaire) du gouvernement fédéral, Olivier Deleuze, actuel ministre de Watermael-Boitsfort (Ecolo), fait le point : « La démission est globalement mal perçue, car assimilée à de la faiblesse. J'en ai tiré deux leçons. Un : ne jamais se retrouver dans une situation où les autres décident si vous démissionnez ou pas (si je n'ai pas 30 millions, je démissionne). Deux : ne jamais participer à un exécutif où vous n'êtes pas indispensable. » Il cite l'ancien Premier Paul Vanden Boeynants : « Quand on démissionne, on est un héros un jour, mais un can pour le reste de sa vie. »

A.-C.B.

TYPOLOGIE

Des motifs variés

Une liste non exhaustive des types de démissions.

- ▶ **Les démissions pour une faute commise par le ministre.** « C'est le ministre qui commet une faute politique ou extra-politique qu'on juge incompatible avec sa fonction », explique Pascal Delwit (ULB). Exemple : Joëlle Milquet (CDH), démissionnaire après son inculpation pour certains engagements à son cabinet de l'Intérieur (2016) – elle conteste les faits.
- ▶ **Les démissions pour une faute commise dans les services sous**

la responsabilité du ministre. « En tant que tel, le ministre n'a rien fait, mais on constate une faute dans un cabinet ou une administration sous sa responsabilité », résume Delwit. Exemple : Johan Vande Lanotte (SP.A), démissionnaire après l'évasion de Marc Dutroux (1998).

- ▶ **Les démissions pour des raisons politiques.** C'est plus rare. Exemple : Isabelle Durand et Olivier Deleuze (Ecolo) ont quitté l'exécutif fédéral en 2003 à cause d'un projet de survol de Bruxelles.
- ▶ **Les démissions pour raisons personnelles.** C'est peu courant. Exemple : Marie-Dominique Simonet (CDH), démissionnaire pour des raisons de santé (2013).